



"Le fioul lourd a fait du mal, il faut tourner page"

Fabienne Giovannini. La présidente de l'agence d'aménagement durable en est convaincue. A la veille de la visite de Ségolène Royal, elle fait une première livraison... de confidences

Conseillère exécutive, Fabienne Giovannini est, en sa qualité de présidente de l'Agence d'aménagement durable, de planification et d'urbanisme de la Corse (AAUC), en charge de quelques chauds dossiers. Avant d'accueillir la ministre de l'Écologie, la semaine prochaine, elle livre en avant-première des informations plutôt rassurantes.

On reparle de la chaîne gazière avec la visite de Ségolène Royal. Nombreux sont ceux qui continuent à parier sur un report de calendrier en termes de mise en œuvre. Vous êtes plus optimiste ?

Je le suis. D'une part, parce que dès ma prise de fonction à la tête de l'agence, je me suis particulièrement impliquée sur cette question de l'arrivée du gaz. D'autre part, parce que même si beaucoup dans l'île paraient effectivement sur un nouveau report de calendrier de cet investissement capital,

on ne peut plus attendre. D'abord, pour des raisons de santé publique et de protection de l'environnement, et en ce sens il faut tourner définitivement la page du fioul lourd en Corse qui a fait suffisamment de mal. Ensuite, parce qu'il est urgent de remplacer la centrale du Vazzio.

Restent que les difficultés rencontrées ces dernières années légitiment les doutes de certains. Quid du coup de pouce que doit donner la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) ?

La Corse, il faut le rappeler, est la première et la seule région à ce jour à s'être dotée d'une PPE. Nous avons l'ambition d'atteindre notre autonomie énergétique à l'horizon 2050. D'où l'importance de gérer cette transition par le biais d'une alimentation en gaz nous permettant de

tourner le dos au fioul lourd. En quelques chiffres, la programmation pluriannuelle de l'énergie représente, outre la réalisation d'une infrastructure gazière, 960 M€ sur la rénovation énergétique des bâtiments, environ 500 M€ pour le développement des énergies renouvelables. Mais aussi 200 M€ pour

"Remplacer la centrale du Vazzio est urgent"

soutenir des projets de mobilité durable. Pour permettre un suivi constant du déploiement de la PPE, j'ai souhaité la mise en place d'un comité stratégique de suivi.

Ségolène Royal, en juin dernier, y a souscrit. Depuis le 25 novembre 2016, la première réunion de ce comité - coprésidé par le préfet de région et moi-même et incluant État, CTC, DREAL, EDF, Ademe - s'est tenue à la préfecture d'Ajaccio. Trois membres du cabinet de la mi-

nistre y participaient également. La problématique gazière fait bien évidemment partie des dossiers qui bénéficient d'une traçabilité totale. À la clé, 1,5 milliard d'euros sur la réalisation d'une infrastructure composée d'une barge d'approvisionnement à Lucciana et du gazoduc Cyrénée pour alimenter les deux centrales thermiques de Lucciana et du Vazzio. Avec pour cette dernière une nouvelle structure dont la PPE prévoit l'achèvement avant fin 2023.

Pas d'eau dans le gaz autour de la venue de la ministre ?

Elle nous a été confirmée pour le 12 décembre prochain. Et peut-être le 13. La ministre participera à la mise en place du comité de gestion du parc marin international du Cap Corse. Et, deuxième volet, elle nous apportera des informations sur l'évolution du dossier concernant l'infrastructure gazière. En effet, Ségolène Royal a an-

noncé en juin dernier qu'elle demandait la tenue d'une mission d'inspection sur la réalisation de cette infrastructure. Elle viendra donc nous rendre compte des résultats de cette inspection.

De plus, elle a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour identifier les candidats potentiels à la réalisation de cet ouvrage. Premières conclusions ?

L'AMI a été terminé fin octobre et je peux d'ores et déjà annoncer que neuf candidats ont postulé parmi les plus gros industriels du secteur de transport d'énergie. Ce qui nous confirme la faisabilité du projet et de son calendrier. De quoi être confiants. La ministre nous en dira plus.

Côté cahier des charges EDF, l'autre gros morceau ?

REPERES

La PPE est prévue pour un montant d'investissements nécessaires de l'ordre de 3,1 milliards d'euros sur huit ans qui ne sont pas octroyés directement, mais indiquent le niveau d'investissements à atteindre. À la CTC donc de savoir monter l'ingénierie financière permettant de dégaier ces investissements. L'État, par le biais de la CSPE (Compensation pour le Service Public d'Électricité), peut contribuer à cet effort si la collectivité démontre sa capacité à réduire effectivement sa consommation énergétique par la mise en œuvre d'outils intelligents. À l'image d'Oreli (Outil de Rénovation Énergétique du Logement Individuel) par exemple.

Le cahier des charges des premières études EDF a été bouclé et les études lancées. Les conclusions sont prévues d'ici le mois de mars. Enfin, nous entrons dans le

concret.

Nous avons été très actifs dans l'élaboration de ce cahier des charges. No-

"La faisabilité du projet est confirmée"

tre action a permis de raccourcir le délai de rendu initialement arrêté à la date de mai prochain. Nous avons obtenu également des précisions techniques sur le dimensionnement de la chaîne gazière, ses modalités et son échéancier. Notre agence est régulièrement consultée par les services de la commission de régulation de l'énergie (CRE), c'est dire le sérieux que nous inspirons.

Je veille, en outre, à conserver la logique de co-portage qui a présidé à l'élaboration de la PPE.

"Il y a une forte demande en matière d'énergies renouvelables"

Tout autre sujet, celui de la fiscalité des carburants qui, au passage, n'a été ni bien compris ni bien perçu par la population. Saisissez votre chance de vulgariser...

J'espère que la ministre nous en donnera des informations. Pour mémoire, le carburant SP 95 E10 n'est pas distribué dans l'île pour des raisons d'infrastructures inadaptées dans les dépôts pétroliers et les stations services. Du coup, nous subissons une surtaxe des carburants les plus polluants sans pouvoir bénéficier de la détaxe des produits les moins polluants. C'est injuste et inefficace en matière de fiscalité incitative. J'ai demandé à ce que le gouvernement prenne en charge un différentiel qui nous permettrait, sans effet

sur le prix à la pompe, de dégager des recettes nouvelles pour la collectivité territoriale. Ce qui dans le contexte conjoncturel est indispensable.

Ce qui vous permettrait ?

Ces recettes, de l'ordre de 7,5 M€ d'euros, généreraient des financements pour agir en faveur de la mobilité durable à travers la réalisation d'infrastructures alternatives à la route, tels le train, le cabotage maritime, les voies douces, et autres pistes cyclables, etc. Nous pourrions aussi prendre des mesures sociales, par exemple la gra-

tuité des transports en commun pour les publics précaires. Imaginez ce qu'il serait possible de faire avec quelque 7 M€ de recettes nouvelles dans ce domaine qui dispose de si peu d'investissements.

De quoi largement travailler en outre, à la réduction de la consommation de carburants, donc, de réduire la dépense des ménages.

On passe, sans autre forme de transition, à la station de transfert

d'énergie par pompage (step) de Sampolo. Quoi de neuf ? J'ai obtenu le démarrage des pré-études. Ce dispositif permet de produi-

re de l'énergie de manière totalement autonome et propre. Les Step existent depuis près d'un siècle et ont fait leurs preuves partout dans le monde. Cette manière de produire de l'énergie à partir d'énergies renouvelables (EnR) est très performante. En Corse, EDF souhaite mettre en place une technique innovante que nous soutenons. J'espère enregistrer très vite des avancées.

Restons sur les énergies renouvelables. Vous avez su prendre le vent ?

Concernant le développement des EnR, nous avons lancé en partenariat avec l'Ademe plusieurs appels à projets qui rencontrent un beau succès dans le domaine du bois énergie, du solaire thermique, de la rénova-

tion des bâtiments (résidentiel, collectif, ou logements privés), de l'éclairage public. Il y a une forte demande, les infrastructures actuelles sont très vétustes, et le gain énergétique de leur rénovation peut aller jusqu'à 50 % de l'actuelle dépense consacrée à ce poste dans les budgets des communes.

Nous sommes, à l'évidence, face à un enjeu de réduction des dépenses publiques. Ces appels à projets permettent de soutenir des filières comme celle du solaire, par exemple, qui a du potentiel, mais a souffert de concurrence déloyale. Dans ce cadre, je présenterai très prochainement une charte des installateurs solaires pour protéger la profession.